

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 20 FEVRIER 2020

Date de convocation :
14 février 2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 27
Procurations : 9
Nombre de votants : 36

Secrétaire de séance :
Mme Valérie DELCOURT

Le vingt février deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à l'Espace Delta à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Madame Elisabeth BAUVE-LEROY, Messieurs Eugène CARO, Pierre CONTIN, Madame Valérie DELCOURT, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Messieurs Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Laurence HOUZE-ROZE, Messieurs Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Madame Jacqueline LECUYER, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, François MOREAU, Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Madame Jacqueline PLANQUE, Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Isabelle REBOUR, Madame Corinne THEBAULT, Messieurs Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE, Bruno VOYER.

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Vincent DENBY-WILKES, Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Marie-Paule DAHIREL à Madame Valérie DELCOURT, Monsieur Bruno FONTAINE à Monsieur Bernard DUBOIS, Madame Sandrine FONTENEAU à Monsieur Eugène CARO, Monsieur Jean-Claude MAHE à Monsieur Bruno DESLANDES, Monsieur Jean-François MERDRIGNAC à Monsieur Guillaume VILLENEUVE, Madame Patricia PERRIER à Monsieur Fabrice LE TOQUIN, Monsieur Denis SALMON à Monsieur Alain LAUNAY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Camille BONDU, Madame Delphine BRIAND

1. Nomination du secrétaire de séance

A l'unanimité, Mme Valérie DELCOURT est nommée secrétaire de séance

2. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 19 décembre 2019.

3. Vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion Budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion.

4. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe du Budget Locations

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du budget locations conforme au Compte de Gestion 2019.

5. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe du Parc d'activités de Coutelouche à Ploubalay

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités de Coutelouche à Ploubalay, conforme au Compte de Gestion.

6. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion du budget annexe du Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités de l'Orme à Pleurtuit, conforme au Compte de Gestion 2019.

7. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe du SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), conforme Compte de Gestion

8. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe pôle collecte et valorisation des déchets

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du pôle collecte et valorisation des déchets, conforme Compte de Gestion.

9. Vote du compte administratif 2019 et compte de gestion du budget annexe du Parc d'activités des Landes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE, le Compte Administratif 2019 du Parc d'Activités des Landes, conforme au Compte de Gestion.

10. Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide d'affecter les résultats de la section de fonctionnement de la manière suivante :

BUDGET	RESULTAT 2019	AFFECTATION	
		Section de fonctionnement Article 002	Section d'investissement Article 1068
Budget principal	2 177 969,08 €		2 117 969.08 €
Pôle collecte et valorisation des déchets	856 970,89 €	856 970,89 €	0 €
Location	15 175,39 €	+ 15 175,39 €	
SPANC	€	€	
Budgets des parcs d'activité	PAS D'AFFECTATION DU RESULTAT		

11. Vote des taux 2020 afférents au budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2020, identiques à ceux de 2019 :

Taxe habitation: 11,18 % (taux figé suite à la réforme de la TH)

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,38 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 24.60 %

12. Vote du taux de TEOM

M. MOREAU rappelle que les évolutions dans le domaine des déchets auront un impact budgétaire important les prochaines années.

M DENBY-WILKES confirme que le prochain conseil communautaire devra traiter cette problématique et que pour 2020, il est proposé de voter les taux présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les taux 2020 de la TEOM conformément au tableau ci-dessous

❑ EVOLUTION DU TAUX DE TEOM 2019-2015

- Il est proposé une **baisse progressive de la fiscalité pour les contribuables des communes sur 9** dans le cadre de l'harmonisation du taux de TEOM en 2020
- Maintien de la fiscalité pour 1 commune

COMMUNE	TEOM lors du Transfert (2015)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DINARD	9,95	7,95	7,67	7,40	7,12	6,84	6,56	6,29	6,01	5,73
LA RICHARDAIS	9,80	7,95	7,67	7,40	7,12	6,84	6,56	6,29	6,01	5,73
LE MINIHIC SUR RANCE	7,28	7,28	7,10	6,92	6,74	6,55	6,37	6,19	6,01	5,83
PLEURUIT	11,95 / 7,17	7,95	7,67	7,40	7,12	6,84	6,56	6,29	6,01	5,73
SAINT BRIAC SUR MER	6,49	6,49	6,42	6,35	6,28	6,22	6,15	6,08	6,01	5,94
SAINT LUNAIRE	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01	6,01
BEAUSSAIS-SUR-MER	9,11	7,95	7,67	7,40	7,12	6,84	6,56	6,29	6,01	5,73
LANCIEUX	6,20	6,2	6,17	6,15	6,12	6,09	6,06	6,04	6,01	5,98
TREMEREUCC		7,95	7,67	7,40	7,12	6,84	6,56	6,29	6,01	5,73

12/02/2020 • 26

13. Redevance spéciale OM pour les campings et aire de campings cars

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE Les montants 2020 de la redevance spéciale pour les campings / aire de campings cars identiques à ceux de 2019
 - Redevance à l'emplacement par mois d'ouverture au public
 - 2 € / emplacement / mois sur la période avril à septembre inclus
 - 1 € / emplacement / mois sur la période d'octobre à mars inclus

14. Vote du budget principal 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2020

15. Autorisation de programme Très-Haut Débit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Adopte une autorisation de programme conformément aux montants présentés ci-dessous :

Objet	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fibre phase 1	1 256 500 €	1 256 500 €						
Fibre phase 2	308 000 €	308 000 €	308 000 €	308 000 €				
Fibre phase 3				900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
Total	1 564 500 €	1 564 500 €	308 000 €	1 208 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
TOTAL PROGRAMME 2020-2027 : 8 245 000 €								

16. Vote du budget 2020 du Parc d'activités de Coutelouche à Beaussais sur Mer

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement par le budget principal d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe parc d'activités de Coutelouche ;
- NOTE que cette avance sera à rembourser au fur et à mesure des ventes
- APPROUVE le budget annexe 2020 concernant le parc d'activités de Coutelouche à Beaussais sur Mer,

17. Vote du budget 2020 du Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement par le budget principal d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe parc d'activités de l'Orme ;
- NOTE que cette avance sera à rembourser au fur et à mesure des ventes ;
- APPROUVE le budget annexe 2020 concernant le parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit,

18. Vote du budget 2020 « Collecte et traitement des déchets »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget annexe 2020 traitement et collecte des déchets,

19. Vote du budget 2020 du SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget annexe 2020 du SPANC (Service public d'assainissement non collectif),

20. Vote du budget 2020 du Parc d'activités des Landes à Trémérec

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe 2020 concernant le parc d'activités des Landes à Trémereuc,

21. Vote du budget 2020 LOCATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe 2020

22. Contrat de territoire 35 – volet 2 – clause de revoyure

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VOTE la clause de revoyure proposée.

23. Contrat de territoire 35 – volet 3 - 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité. :

- VOTE la ventilation des subventions proposées par le comité de pilotage.
- ACTE qu'à compter de 2021 les subventions versées depuis plusieurs années à une même manifestation seront diminuées de 1/3 chaque année

24. Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la:

Création d'un poste de coordonnateur(trice) « mobilisation, actions climat et dynamiques transversales »

Modification du poste d'encadrant intermédiaire du pôle collecte et valorisation des déchets

Régularisation du tableau des effectifs suite à transfert du multi-accueil de Brind'ailes

25. SPANC : Renouvellement de la mise à disposition du responsable de service par le SIA

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Renouveler la mise à disposition pour une durée de 3 ans
- Valider le projet de convention joint

26. Travaux office de tourisme communautaire (BIT) : avenant n°1 en moins-value lot n°3 - entreprise AMCI (plâtrerie isolation)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

27. Office de Tourisme Communautaire : vote de la subvention 2020

M. PENHOUEZ confirme que l'OTI présente des résultats satisfaisants, que la commercialisation se développe et il se félicite de l'augmentation du produit de la taxe de séjour.

M DENBY-WILKES note aussi avec satisfaction cette forte hausse du produit de la taxe de séjour, et souligne qu'à terme, l'objectif est que cette recette couvre la subvention à l'OTI, ainsi que les autres charges liées au recouvrement de la taxe de séjour.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE une subvention de 820 000€ à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2020 ;
- AUTORISE le versement du solde de la subvention 2020 d'un montant de 427 500€.

28. Taxe de séjour : autorisation du paiement par prélèvement SEPA unique au 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE de manière rétroactive au 1er janvier 2020 le paiement de la taxe de séjour par le dispositif PayFip permettant un paiement sécurisé par carte bancaire (grâce au service TIPI "Titre Payable par Internet" proposé depuis 2010) mais aussi par prélèvement SEPA unique ;
- AUTORISE de modifier en conséquence l'article 11 de règlement 2020 de perception de la taxe de séjour pour ajouter ce nouveau mode de paiement en complément des paiements par carte bancaire, virement et chèque.

29. Aires d'accueil des gens du voyage de Dinard et Ploubalay : tarification 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs applicables en 2020 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Dinard et de Ploubalay tels que décrits ci-dessus.

30. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : validation du plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan d'actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à solliciter des subventions auprès des financeurs publics et privés pour mettre en œuvre ce plan d'actions ;

- AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

31. Pass Commerce et Artisanat : SARL MAGO (Hair&Flex), Trémérec

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention à l'entreprise SARL Mago ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
'ACCORDE une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- D'AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

32. Pass Commerce et Artisanat : restaurant « L'Annexe » à Saint-Lunaire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la demande de subvention à l'entreprise SARL Selie ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait,
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

33. Pass Commerce et Artisanat : Les Lunettes d'Eglantine, Beaussais-sur-mer

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de subvention à l'EURL Les Lunettes d'Eglantine ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait ;
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

34. Pass Commerce et Artisanat : Chope et Compagnie (bar et cave à bière), La Richardais

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de subvention à la SARL Noa Plus ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

35. Pass Commerce et Artisanat : SARL La Comète, Saint-Lunaire

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de subvention à la SARL La Comète ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait,
- D'ACCORDER une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

36. Pass Installation Jeune agriculteur : Arnaud EURLACHER, Beaussais sur mer

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de subvention à la M. Arnaud EURLACHER,
- D'ACCORDER une subvention de 5 000 Euros au titre de l'aide à l'installation,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

37. Pass jeune agriculteur : Benoît GUILLO

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la demande de subvention à la M. Benoit GUILLO,
- D'ACCORDER une subvention de 5 000 Euros au titre de l'aide à l'installation,
- D'AUTORISER le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

38. CAP EMERAUDE – CRACL 2018

M. MOREAU fait le point sur le dossier de la rétrocession de la voirie à la CCCE, pas encore effective, malgré la réalisation par la SADIV de nombreux travaux demandés par la CCCE.

M PENHOUEU souligne qu'il s'interroge sur certains aspects techniques, comme la largeur de certaines voiries.

Mme DYEUVRE-BERGERAULT s'interroge sur la fermeture de commerces dans la galerie marchande ainsi que sur le projet de Village des Marques et souhaite que le conseil communautaire soit sollicité le moment venu sur ce projet.

M LAUNAY précise qu'à ce jour, il ne dispose d'aucune information nouvelle sur le projet de Village des marques, rappelle que l'étude réalisée par le porteur de projets a été présentée en commission et que malgré les rumeurs, la CCCE n'a pas été destinataire d'informations nouvelles.

M PENHOUEU précise aussi que les cellules commerciales fermées dans la galerie marchande vont être reprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 29 voix pour, 6 voix contre (Madame REBOUR, Madame PERRIER, Monsieur LEROY, Monsieur LE TOQUIN, Monsieur LOISANCE, Monsieur DENBY WILKES), 1 abstention (Madame DYEUVRE-BERGERAULT)

:

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2018 concernant l'opération « CAP EMERAUDE » concédée à la SADIV.

39. BRIGADE / Avenant à la convention passée avec Pass'emploi en 2018 pour l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de l'avenant annexé à la présente ;
- AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer cet avenant avec l'association PASS'EMPLOI de Saint-Malo.

40. BRIGADE / convention de mise à disposition d'un salarié(e) de Pass'emploi – pour l'exercice de la mission d'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion en 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de la convention de mise à disposition, annexée à la présente ;
- AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tout document relatif à cette affaire.

41. BRIGADE / Demande de financement des missions d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement des bénéficiaires auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Président à solliciter un conventionnement et une aide financière auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'opération : « *accueil, accompagnement, encadrement et intégration en milieu de travail de salariés en chantier d'insertion en 2020* » pour un montant de 20 046 € ;
- D'AUTORISER M. le Président à solliciter un conventionnement et l'attribution d'une participation du Fonds Social Européen pour les actions d'encadrement technique et d'accompagnement socio-professionnel de salariés en insertion, pour un montant de 20 046 € en 2019, et ce au titre de l'Appel à projets actuellement en vigueur ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

42. BRIGADE / Demande de financement des missions d'accompagnement socio-professionnel et d'encadrement des bénéficiaires auprès du Conseil départemental des Côtes d'Armor

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER un financement et un conventionnement auprès du Département des Côtes d'Armor, au titre de l'action « encadrement et accompagnement des publics en insertion ».
- D'AUTORISER M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer une convention SIEG avec le Département des Côtes d'Armor pour l'année 2020.

43. HABITAT / Lancement de la procédure d'élaboration du PLH 2021-2027

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager une nouvelle procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2021-2027 ;
- **ARRETE** la liste des personnes morales associées telle que présentée ci-dessus ;
- **APPROUVE** les modalités d'élaboration pour l'atteinte des objectifs, et notamment le lancement d'une consultation et la sélection d'un bureau d'études spécialisé, chargé de cette élaboration ;
- **CHARGE** le Président ou la Vice-présidente en charge de l'habitat et du développement sociétal à s'assurer de la bonne conduite de la procédure et **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

44. HABITAT / Signature de la Convention d'Utilité Sociale avec la SA La Rance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la CUS de la SA La Rance pour la période 2019-2024 ;
- AUTORISE M. Le Président à signer cette convention en tant que personne publique à associer ;

45. HABITAT / Signature de la Convention d'Utilité Sociale avec Aiguillon Construction

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- VALIDE la CUS d'Aiguillon Construction pour la période de 2019-2024 ;
- AUTORISE M. Le Président à signer cette convention en tant que personne publique à associer

46. Avenant étude franchissement barrage de la Rance

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer l'avenant présenté.

47 . Autorisation pour le Président à signer le marché public « entretien Espaces Verts

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le marché d'entretien d'espaces verts suite à l'attribution de ce dernier par Commission d'Appel d'Offres.

48. Contrat territorial milieux aquatiques « Fremur Baie de Beaussais » : validation du programme d'actions et des demandes d'autorisation administrative (DIG – DLE) sur la période 2020-2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la répartition prévisionnelle des dépenses de travaux de restauration des milieux aquatiques sur la période 2020-2025 ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le président à solliciter la demande de financement ;
- AUTORISE le président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération, et notamment les procédures réglementaires (déclaration d'intérêt général et dossiers loi sur l'eau).

49. CTMA Côtiers Rance et Manche – convention financière

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention financière avec l'association C.O.E.U.R. Emeraude ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants à la convention et toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

50. Transport – Evolution du schéma directeur des infrastructures cyclables et intermodales d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation d'une nouvelle aire de covoiturage sur la commune de La Richardais (carrefour des rues des villes Billy et de la Remoue) ;
- VALIDE l'intégration de cette aire de covoiturage multimodale dans le schéma directeur des infrastructures cyclables et intermodales d'intérêt communautaire.

51. PCAET – Validation d'une ambition stratégique en 5 points

M MOREAU intervient pour sensibiliser l'auditoire à l'urgence climatique de la situation et qu'il est désormais impératif que les mentalités changent véritablement, que tout le monde prenne conscience de la nécessité de modifier de manière très importante nos modes de vie pour ne pas compromettre la vie de nos enfants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les **propositions partagées issues des ateliers** et de les intégrer aux réflexions menée pour l'écriture du plan d'actions du PCAET; avec pour intention de **faire de notre territoire un lieu vivant et de productions locales** qui respecte les grands équilibres et favorise le rapprochement.
- APPROUVE l'**objectif ambitieux et réaliste de réduction minimum des émissions de GES de -29% à 2030 et -75% à horizon 2050** par rapport à 2010.
- APPROUVE la volonté de **mobilisation forte** pour engager un maximum d'acteurs dans une dynamique de coopération pour la mise en œuvre des actions.
- APPROUVE l'objectif de définir **les valeurs essentielles de la Côte d'Emeraude** pour ancrer le plan d'actions du PCAET sur le territoire.
- APPROUVE d'inscrire la volonté de mettre l'accent et financer ensemble le plan climat autour de **la sobriété** et **l'efficacité** couplées à la **production d'énergie renouvelable locale**.

52. Randonnée – renouvellement de la convention d'entretien du PDIPR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention d'entretien du PDIPR pour la période 2020-2025 avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- AUTORISE le président à signer la convention ;
- AUTORISE le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

53. Randonnée – Actualisation du PDIPR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la démarche d'actualisation du PDIPR intégrant l'ensemble des portions du GR34 sur les deux départements ;
- DECIDE d'inviter les communes à valider l'actualisation du PDIPR ;
- AUTORISE le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

54. Eclairage public – marché de maintenance et d'entretien – dépassement du seuil de délégation du Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les futurs bons de commande, les éventuels avenants ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution du présent marché au-delà du seuil de 90 000.00 € HT et dans la limite de 180 000.00 € HT et ce jusqu'au 30 mai 2021, date de fin du marché.

55. Déchets – travaux de la déchèterie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le projet d'aménagement présenté
- VALIDE la proposition de fractionnement du marché de travaux
- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission compétente

56. Déchets – avenant marché

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer un avenant (n°1) au marché actuel avec la société SPHERE (collecte, transport, tri et conditionnement des déchets recyclables) pour un montant estimatif annuel 2020 de 67 405.00€ TTC pour le tri des papiers et traitement des refus (65€/T pour le tri et 130€/T pour les refus).

57. Déchets – marchés publics – déchets recyclables

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- De relancer un marché prenant en compte les déchets réceptionnés sur site,
- D'autoriser Le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

58. Déchets – marchés publics – fourniture de colonnes aériennes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- De relancer un marché prenant en compte les déchets réceptionnés sur site,
- D'autoriser Le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

59. Déchets – Renouvellement du contrat avec l'éco-organisme (Eco-Mobilier) pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- De valider la signature du renouvellement de conventionnement avec l'éco-organisme Eco-Mobilier,
- De l'autoriser à signer le contrat territorial pour le mobilier usager 2019-2023,
- De l'autoriser à signer électroniquement tout acte lié à la gestion de ces contrats.

60. SPANC – RPQS 2019

Le conseil communautaire a pris connaissance du RPQS.

61 Convention minibus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de prêt de minibus par la commune de Pleurtuit
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

62. SRADDET – Position des collectivités du Pays de Saint Malo

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération proposée

63- PETR – confirmation du portage d'une contractualisation mutualisée au niveau du Pays

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE la délibération proposée

64 - PROJET EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE – AVANT PROJET SOMMAIRE

Le conseil communautaire a pris connaissance de l'avant-projet sommaire présenté et acte que le prochain conseil communautaire décidera des suites données à ce projet.

65 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE Les Notes d’Emeraude

M DENBY WILKES s’étonne que le point sur le financement du dumiste n’ait pas été vu préalablement et il que les modalités de prise en charge par la CCCE n’aient pas pu être définies de manière précise, afin de les communiquer aux communes.

M DUBOIS précise qu’il est proposé de voter le principe de la prise en charge par la CCCE, que le financement de la CCCE conditionne l’obtention du financement de 10 000 € du CD35, que ce sujet a été discuté à plusieurs reprises en Bureau communautaire et que des crédits ont été prévus au budget dans ce sens. Il est favorable à une définition des modalités, rappelant que la subvention sera bien sur versée sur la base de données vérifiées.

M DESLANDES précise qu’il va s’abstenir, estimant que cela n’est pas clair.

M CARO confirme la position de M DESLANDES et demande comment les contacts se font entre l’école de musique, les communes et les écoles.

Mme DELCOURT confirme que malgré le calendrier très contraint pour cette année de démarrage, la dumiste de l’école intercommunale va intervenir sur plusieurs communes, confirmant ainsi que l’information donnée en Bureau communautaire a bien été relayée dans certaines communes par les élus présents en Bureau, dont le compte-rendu est aussi diffusé. De même, elle souligne que cette intervention dans les écoles reste conditionnée par une demande préalable des enseignants. Elle encourage donc pour l’année scolaire 2020-2021 à bien diffuser dès maintenant l’information auprès des directrices et des directeurs des écoles du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité, 21 voix pour, 15 abstentions (MM CARO, VILLENEUVE, MERDRIGNAC, madame FONTENEAU, MM MAHE, POUTRIQUET, LE TOQUIN, VERGNE, DESLANDES, LOISANCE, mesdames PERRIER , PLANQUE, REBOUR, BAUVE-LEROY, CARFANTAN) :

DECIDE d’allouer une subvention de fonctionnement de 4 800 € pour 2020, actant le fait que cette subvention sera réduite chaque année et cessera définitivement en 2025

DECIDE le versement d’une subvention annuelle maximale de 25 000 € pour les interventions de la dumiste de l’école de musique Les Notes d’Emeraude dans les établissements scolaires des communes membres de la CCCE.